

SALAIRES, LE GRAND DÉCLASSEMENT

Alors que le candidat Macron avait promis 10% d'augmentation pour tous les personnels de l'Éducation nationale en janvier 2023, le président s'est une nouvelle fois renié. Pire, son ministre de l'EN affirme que cette promesse n'a jamais existé. Il rappelle également que ces **10% seraient une moyenne, versée aux seules enseignant-es, CPE et Psy-EN en première partie de carrière et incluant les mesures précédentes** (Grenelle et augmentation indiciaire de 3,5%). Donc rien d'automatique pour les secondes parties de carrière ni les personnels ATSS et les précaires (AESH, AEd...).

REFUSER D'AUGMENTER IMMÉDIATEMENT ET SIGNIFICATIVEMENT LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION C'EST REFUSER DE RECONNAITRE LEUR PROFESSIONNALISME ET L'UTILITÉ DE LEURS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

POURQUOI C'EST UNE URGENCE ET UNE PRIORITÉ D'AUGMENTER LES SALAIRES ?

- Parce que depuis des dizaines d'années, les **salaires des fonctionnaires se sont effondrés** et que l'inflation galopante connue depuis des mois (quasi 10%) accentue ce décrochage salarial. Pour rattraper les pertes depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,52 € et non à 4,85€ comme actuellement.
- Parce que **le SMIC rattrape tout le monde...** En 2000, les catégories C étaient recrutées à 3% au-dessus du SMIC alors qu'aujourd'hui elles sont à ce niveau jusqu'au 7 premiers échelons du 1er grade, les catégories B recrutées à 14 % au-dessus du SMIC alors qu'aujourd'hui les 2 premiers échelons sont abaissés à son niveau et les catégories A recrutées à 37 % au-dessus du SMIC contre 11% aujourd'hui.
- Parce que les enseignant-es sont parmi **les moins payés de l'OCDE** avec des salaires inférieurs à la moyenne des fonctionnaires de l'État de catégorie A.
- Parce que la rémunération indemnitaire vendue par les gouvernants crée des **inégalités femmes-hommes**, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré.
- Parce que **les questions de retraites et de salaires sont liées**. Une part de nos salaires (appelée salaire socialisé) permet de financer (par cotisations) tout ce qui a trait aux besoins sociaux : sécurité sociale, chômage ou retraites... **Augmenter les salaires c'est augmenter ces cotisations et préserver indiscutablement notre système de retraites et de protection sociale.**



STOP AUX CONTRE-VÉRITÉS

NON, contrairement aux dires rabâchés par nos gouvernants, la France ne doit pas travailler plus et plus longtemps pour éviter le déclassement. Pour rappel, l'OCDE indique que la France a la productivité et l'efficacité de travail parmi les plus élevées d'Europe (avec l'Angleterre et l'Espagne).
Donc, **NON**, les personnels de l'EN n'ont pas besoin de « travailler plus pour gagner plus » ni de contreparties pour justifier leurs augmentations de salaires.

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- Augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net
- SMIC à 2000 € brut
- Dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures
- Indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Revalorisation conséquente et immédiate des pensions

REVENDIQUONS

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation